

Règlement de la Randonnée VTT et du Trail « Ride and Trail in Ocre »

Article 1 : Organisateur

L'association Mistral Adventura organise **sur la commune de Gargas, RDV aux mines de Bruoux**, la Randonnée VTT et le Trail : « Ride and Trail in Ocre ».

Pour le VTT, il s'agit d'une randonnée VTT à but sportif et ludique, non chronométrée et sur sentiers balisés ouverte à tous, hommes ou femmes, licenciés ou non. Elle sera réalisée individuellement ou en groupe, à allure libre. Aucun accompagnateur motorisé ne sera admis sur le parcours. Les VTT à assistances électriques sont autorisés.

Pour le trail, c'est une compétition chronométrée qui fait partie du challenge Vauclusien des courses hors stades. 3 distances au programme : 7 / 14 / et 20km avec classement par catégories selon la classification FFA

Convivialité, respect des autres et entraide, respect de la nature et bon esprit sont les qualités que nous souhaitons mettre en œuvre et voir appliquées par l'ensemble des participants.

Article 2 : Présentation

VTT :

4 parcours VTT sont proposés aux participants sous la forme de boucle A / B / C et D qui peuvent s'enchaîner aux choix. Les distances sont approximatives en fonction des changements de parcours chaque année mais en moyenne :

Boucle A : 6km pour 100m D+

Boucle B : 13km pour 320m D+

Boucle C : 19km pour 450m D+

Boucle D : 7km pour 140m D+

Vous pourrez ainsi faire :

13km : boucle A + D (240 D+)

26km : boucle A + B + D (560 D+)

38km : boucle A + B + C (870 D+)

45km : boucle A + B + C + D (1010 D+)

L'ensemble des parcours proposés sont situés sur les communes de Gargas et par alternance chaque année Villars et St Saturnin d'Apt

Trail :

3 distances au choix avec inscriptions sur le site ou sur place moyennant majoration et selon nombre places disponibles limitées

7km , + 120m

14km, + 260m

20km, + 420m

Marche nordique (non chronométrée) :

2 distances sur le 7 et 13km

Article 3 : Horaires, lieux

Départ et arrivée aux mines de Bruoux, aire de stationnement à proximité immédiate des mines

VTT :

Inscription sur www.mistraladventura.fr page organisation Ride in ocre jusqu'au vendredi 18h

Inscription sur place possible, **majoration de 3€**

Retrait des plaques le Samedi à partir de 8h jusqu'à 10h.

Départ entre 8h et 10h.

Trail :

Départ et arrivée aux mines de Bruoux, aire de stationnement à proximité immédiate des mines

Inscription sur www.mistraladventura.fr page organisation Ride in ocre jusqu'au **vendredi 18h**

Inscription sur place possible (dans la limite des dossards disponible), **majoration de 3€**

retrait des dossards le dimanche à partir de 7h30

20km : départ 8h45

Marche nordique : 8h45 (juste après le 20km)

7 et 14km : départ 9h30

UNE MAJORATION DE 3€ VOUS SERA DEMANDÉ SUR PLACE

Marche nordique (non chronométrée)

Les inscriptions seront effectuées sur notre site www.mistraladventura.fr jusqu'au samedi veille de la course 12h et le jour du départ à partir de 7h30 sur l'aire d'accueil aux mines de Bruoux situés sur la commune de Gargas , Vaucluse.

7km et 14km : 9€. Départ 8h45 (juste après le 20km)

UNE MAJORATION DE 3€ VOUS SERA DEMANDÉ SUR PLACE

Article 4 : Condition d'admission

L'inscription à la Randonnée « Ride and Trial in Ocre » implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement.

La randonnée est ouverte à tous, hommes ou femmes, licenciés ou non. Les participants doivent rouler dans le cadre d'une gestion rationnelle de leurs possibilités et/ou de leur forme physique. Les randonnées VTT sont de type Cross Country, et se déroulent sur principalement des « singletracks » et quelques petites portions de route pour faire la jonction entre les boucles.

L'engagement du participant est fait sous son entière responsabilité.

Une autorisation parentale signée et datée est obligatoire pour les mineurs qui devront être accompagnés s'ils ont moins de 16 ans . **L'âge minimum de participation est fixé à 10 ans.**

Le port du Casque est obligatoire. Le port de gants et lunettes de protection est vivement conseillé.

La participation à l'épreuve se fait sous l'entière responsabilité des participants avec renonciation à tous recours contre les organisateurs en cas de dommages et séquelles durant et après la randonnée (défaillance physique...)

L'Association Mistral Adventura, organisatrice de la manifestation, se réserve le droit d'annuler sans préavis. En cas de trop mauvaises conditions météorologiques le jour de la randonnée, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve, de proposer un parcours de repli ou d'en réduire certaines portions particulièrement exposées.

La randonnée empruntant ponctuellement de chemins et terrains privés, il est fortement déconseillé, voire pour certains, interdit, de les emprunter durant le reste de l'année. Merci de laisser vos GPS à la maison.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Il ne pourra pas faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit.

Article 5 : Inscription et tarif

VTT

Les inscriptions seront effectuées sur notre site www.mistraladventura.fr jusqu'au vendredi veille de la rando 18h et le jour du départ à partir de 8h sur **l'aire d'accueil aux mines de Bruoux situés sur la commune de Gargas , Vaucluse.**

Inscription préalable sur notre site www.mistraladventura.fr au prix unique de 12€ jusqu'au vendredi 18h

Inscription sur place : 15€

UNE MAJORATION DE 3€ VOUS SERA DEMANDÉ SUR PLACE

Trail

Les inscriptions seront effectuées sur notre site www.mistraladventura.fr **jusqu'au vendredi 18h** et le jour du départ à partir de 7h30 sur **l'aire d'accueil aux mines de Bruoux situés sur la commune de Gargas**, Vaucluse.

7km : 9€. Départ 9h30

14km : 12€. Départ 9h30

20km : 19€. Départ 8h45

Marche nordique : départ 8h45 (juste après le 20km)

UNE MAJORATION DE 3€ VOUS SERA DEMANDÉ SUR PLACE

Marche nordique (non chronométrée)

Les inscriptions seront effectuées sur notre site www.mistraladventura.fr **jusqu'au vendredi 18h** et le jour du départ à partir de 7h30 sur **l'aire d'accueil aux mines de Bruoux situés sur la commune de Gargas**, Vaucluse.

7km et 14km : 9€. Départ 8h45

UNE MAJORATION DE 3€ VOUS SERA DEMANDÉ SUR PLACE

Article 5 : Plaque

Chaque plaque est remise individuellement à chaque participant. La plaque doit être portée sur le cintre du vélo et doit être visible en permanence et en totalité pendant toute la randonnée.

Article 6 : Ravitaillement

- VTT

2 ravitaillements seront présents :

- Trail

7km : pas de ravito, que à l'arrivée

14km : 1 au bout de 7km

20km : 2 au bout de 7km + 15km

Article 7 : Assurance

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile. Les frais de secours ou d'assistance en cas d'accident, autres que ceux imposés pour l'organisation de la manifestation ou qui ne seraient pas liés à une carence ou une faute engageant les responsabilités de l'organisation restent à la charge des participants en cas de facturation de ces frais par les services de secours.

Chaque participant doit être en possession d'une assurance individuelle accident.

Article 8 : Vol, perte ou détérioration du matériel

L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration du matériel ou de l'équipement individuel lors de la manifestation.

Article 9 : Sécurité

Le port du casque est obligatoire. Une gourde ou un sac à eau est vivement recommandé pour chaque participant.

Le participant s'engage à n'emprunter que le parcours balisé. Toutes les routes empruntées restent ouvertes à la circulation. Les participants sont tenus de respecter en tous points les prescriptions du code de la route, des arrêtés préfectoraux, départementaux ou municipaux réglementant la circulation et d'obéir aux injonctions que les services de sécurité (bénévoles), de police ou de gendarmerie pourraient leur donner, dans l'intérêt de la sécurité et de la circulation.

Sur les parties de parcours empruntant la voie publique, les participants ne seront en aucun cas prioritaires sur un véhicule.

La sécurité sera assurée par des signaleurs placés tout au long du parcours en des endroits stratégiques. Tout participant se doit d'apporter assistance aux autres participants
Les parcours seront ouverts et fermés par des Vététistes de l'organisation.

Article 10 : Droit à l'image

Les participants autorisent l'organisation de « Ride and Trial in Ocre », ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à la manifestation, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires.

Le paiement de l'inscription vaut acceptation pleine et entière de l'ensemble des articles du présent règlement.

Article 12 : Condition d'annulation

Votre inscription sera reportée sur les éditions suivante du Ride in Ocre si les conditions météorologiques ne nous permettent pas d'organiser l'événement à hauteur de 80%

Les organisateurs de Mistral Adventura